

FOIX, le 11 avril 2016

CTL du 11 avril 2016 **COMPTE - RENDU**

Avant de commencer la séance, les représentants de **FO DGFIP** ont lu la déclaration liminaire suivante :

« Il nous est demandé aujourd'hui au niveau local de débattre sur le projet de restructuration du réseau

Ces fermetures sont la conséquence des suppressions d'emplois, des restructurations, mais surtout de la décision de réduire la voilure d'un réseau qui s'éloigne de plus en plus physiquement des usagers ; lesquels devront composer avec la proximité virtuelle d'un service en ligne dont chacun connaît les limites. Tant pis pour toutes celles et ceux qui n'ont ni ordinateur, ni internet, ou qui se trouvent en zone blanche !

Dans son rapport du 4 février 2016, la Cour des Comptes pointe le problème de *"l'illectronisme"*. Le *"tout Internet"* ne saurait être une solution adaptée quand on constate que les usagers continuent de se rendre massivement à nos guichets, sans baisse de fréquentation : cela démontre à l'évidence le besoin du maintien du réseau rural, a fortiori pour les usagers les plus fragiles.

L'arrêté du 17 décembre 2015 ouvre 359 postes comptables (C4) aux inspecteurs contre 886 en 2012. Nous dénonçons la quasi-fin de la possibilité d'accéder aux fonctions comptables pour les inspecteurs, qui perdront toute leur école du "terrain", laquelle faisait pourtant toute la force du réseau.

Depuis des années, le syndicat **F.O.-DGFIP** dénonce les suppressions d'emplois et les restrictions budgétaires qui mettent en péril l'exercice normal des missions et dégradent les conditions de travail des personnels.

Concernant notre département, quand une équipe polyvalente parvient à faire tourner une trésorerie à 2, 3 ou 4 agents, en ouvrant presque tous les jours au public, cela témoigne de l'excellence de ses personnels, devenus à ce stade de véritables militants du service public. Dans ces conditions, la volonté affichée de la précédente Direction de mettre en place des maisons de services au public est un manque de considération à leur égard.

./..

Les opérations de transfert du traitement de l'impôt pour les Trésoreries mixtes du Mas d'Azil, de Castillon en Couserans, d'Oust-Massat et de Varilhes limitera leur rôle à la seule mission SPL.

Ces transferts ne seront pas sans incidence sur les SIP-SIE concernés , à savoir Pamiers et Saint-Girons, qui vont connaître une charge de travail accrue et ne nous leurrons pas, à effectif constant.

A ce jour, force est de constater que, par ailleurs, la liste des fermetures envisagées s'est allongée par rapport aux propositions de votre prédécesseur (de 3 à 4). On est en droit de se demander si la RAN de Saint -Girons a encore un avenir.

En conclusion, sur le principe, **FO DGFIP** est bien entendu pour le maintien du réseau rural de proximité et la continuité du service public. Cependant, les projets de fermetures, se situant dans des contextes différents, nous vous demandons de diviser ce point de l'ordre du jour afin de recueillir un avis par dossier. »

L'ordre du jour était le suivant :

- Adaptation des structures et du réseau pour la DDFIP 09 (pour avis)
- Modification des horaires d'ouverture de la Trésorerie de Castillon (pour avis)
- Questions diverses

I - En préambule, le Directeur nous a confirmé qu'il avait rencontré les élus nationaux et locaux. Leurs réactions ont été différentes : de nuancées pour certains, à une opposition déterminée à la fermeture de la part du conseiller départemental de la Communauté de communes des vallées d'Ax.

En réponse à notre déclaration, M. MATTOY a précisé qu'il avait repris le projet de M. MAIZY avec quelques modifications (plutôt une suppression supplémentaire). La fermeture de Castillon serait repoussée au 1^{er} juillet 2017, pour les autres (Luzenac , le Mas d'Azil et Vicdessos) au 1^{er} janvier 2017

Pour le redéploiement des emplois des cadres A :il serait envisagé de renforcer certains postes et services. Pour les cadres B et C, la réponse a été plutôt imprécise, les agents seraient placés en ALD ou en détachement entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2017, avant d'obtenir une mutation définitive. S'ils restent dans la même filière, le mouvement sera local, en cas de changement de filière, les agents devront faire une demande nationale.

Afin de justifier ce projet le Directeur s'est lancé dans un état comparatif entre les diverses Trésoreries concernées qui portait sur : les foyers fiscaux ,le nombre d'articles de rôles, les collectivités et EPL gérés.

FO DGFIP a demandé si, la convention d'une durée de 5 ans passée avec la poste pour la Trésorerie de Vicdessos était toujours d'actualité. Le Directeur a répondu positivement. **FO DGFIP** a ensuite souhaité connaître les conditions de travail de l'agent assurant la permanence. Il nous a été répondu que le local sera aménagé et équipé d'une connexion internet. L'agent pressenti pour tenir cette permanence est le contrôleur actuellement en poste à Vicdessos.

A la suite de cette réponse les représentants de **FO DGFIP** ont rappelé que, par le passé, la mise en place de ces permanences, pour palier à la fermeture des postes comptables, s'était soldée par l'abandon du service public.

Le Directeur a donné suite à la demande de **FO DGFIP** de procéder à un vote séparé selon les postes :

Pour Castillon , Le Mas d'Azil et Luzenac l'ensemble des organisations syndicales ont voté contre. Pour Vicdessos, **FO DGFIP** s'est abstenu, la CGT et Solidaire ont voté contre.

FO DGFIP a justifié son vote en rappelant que nous avons acté notre position de principe sur le maintien du réseau rural et du service public de proximité, mais qu'on ne pouvait passer outre la souffrance au travail ressentie au sein de la Trésorerie de Vicdessos.

Ensuite, les opérations non visibles sont détaillées ci - après :

N° d'opération	Détail de l'opération	Période	Année	Autorisation de concerter des ministres	Suite à donner par la Direction
5	Transfert du recouvrement de l'impôt de la commune de CAMARADE vers le SIP-SIE de Saint-Girons	01/01/	2017	Oui	Engagement de la concertation
6	Transfert, pour les seules communes dépendant actuellement du Mas d'Azil (hormis la commune de CAMARADE), de l'assiette de l'impôt des particuliers et des professionnels, du SIP-SIE de Saint-Girons (-) vers le SIP-SIE de Pamiers (+)	01/01/	2017	Oui	Engagement de la concertation
7	Transfert du recouvrement de l'impôt de la TM de Castillon-en-Couserans vers le SIP-SIE de Saint-Girons (+)	01/01/	2017	Oui	Engagement de la concertation
8	Transfert du recouvrement de l'impôt de la TM d'Oust-Massat vers le SIP-SIE de Saint-Girons	01/01/	2017	Oui	Engagement de la concertation
9	Transfert du recouvrement de l'impôt de la TM de Varilhes vers le SIP-SIE de Pamiers	01/01/	2017	Oui	Engagement de la concertation

Lors du vote nous nous sommes prononcés uniquement sur le transfert du recouvrement impôts de la Trésorerie d'Oust vers le SIP-SIE de Saint – Girons et celui de la Trésorerie de Varilhes vers le SIP – SIE de Pamiers. L'ensemble des organisations syndicales a voté contre.

Un CTL sera convoqué prochainement pour rediscuter de l'ensemble des projets concernant Castillon, Le Mas d'Azil et Luzenac.

II - Lors du vote sur la modification des horaires à la Trésorerie de Castillon , les organisations syndicales se sont abstenues.

III – Questions diverses :

FO DGFIP a demandé si l'Ariège était concernée par l'expérimentation ou la mise en place de transferts des SIE vers d'autres SIE d'un même département. Le Directeur a répondu que ce n'était pas d'actualité.

FO DGFIP a souhaité également connaître la nouvelle organisation du service BIL(budget): Il sera confié à deux cadres, La politique immobilière revient à un autre chef de Division. Le précédent titulaire se voit confier un poste de chargé de mission auprès du Directeur.

Hélène ESQUIROL

Représentante titulaire **FO DGFIP**

Jean – Paul BERTRAND

Représentant titulaire **FO DGFIP**

Christophe JORGE

Représentant suppléant **FO DGFIP**



BULLETIN D'ADHESION

NOM : -----PRENOM :-----

GRADE :-----

AFFECTATION :-----

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE de la DGFIP**



SYNDICAT NATIONAL DES
FINANCES PUBLIQUES
Section de l'ARIEGE

Fait à----- le-----

(signature)

➔ 66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu